

Mission Assistance à la maîtrise d'ouvrage et pilotage

Construction d'une résidence de 40 studios

Parc Meynier de Salinelles-Nîmes

Décomposition de la mission

Phase 1 : Etablissement du programme Technique détaillé (Durée 2 semaines)

- 1- Sur la base des documents fournis par la maîtrise d'ouvrage Faisabilité et programme et après avoir visiter le site et contrôler les documents fournis, établir le programme détaillé intégrant les exigences administratives, techniques et financières.
- 2- Visite du site : Cette visite se fera avec un représentant du CROUS afin de pouvoir accéder au bâtiment du Restaurant Universitaire désaffecté.
- 3- Renseignements administratifs : L'AMO chargé de missions aura à sa charge le renseignement auprès des services administratifs et des concessionnaires sur les contraintes techniques, financières et administratives liés à cette mission.

Phase 2 : Dossier de Consultation

Rédaction du dossier de consultation (Durée 1 semaines)

En concertation avec le service des marchés du CROUS, établissements pièces de la consultation pour le concours de maîtrise d'œuvre.

Phase 3- Candidatures (Durée 4 semaines)

- Préparation du rapport d'analyse des candidatures et présentation en jury
- Préparation au choix des candidatures de maîtrise d'œuvre et aide à la sélection des 4 candidats à retenir.

- Présentation de l'analyse au jury.

Phase 4- Concours (Durée 5 semaines)

- Analyse administrative, technique et financière des projets rendus.
- Préparation du rapport d'analyse mettant en exergue le respect du programme, les aspects positifs et négatifs de chaque proposition au regard des critères fixés dans le règlement de la consultation.
Organisation et pilotage de la commission technique visant à préparer les travaux du jury, à laquelle participera notamment le service patrimoine du CROUS et le service achats et marchés publics.
La commission technique se réunira dans les locaux du CROUS de Montpellier-Occitanie.
Présentation du rapport d'analyse, préalablement discuté avec la commission technique lors de la séance du jury qui se réunira dans les locaux du CROUS de Montpellier Occitanie.
- Assistance au service marchés dans les notifications des non retenus et retenus.
- Participation aux réunions de négociations après la levée de l'anonymat

Phase 5- Tranche optionnelle 1 - Etudes (Durée 24 semaines)

Pilotage et contrôle des études de l'APS au dossier de consultation des entreprises DCE.

A chaque phase d'étude et en collaboration avec la maîtrise d'œuvre l'AMO, chargé d'opération, aura à sa charge le contrôle des documents fournis par la maîtrise d'œuvre ainsi que le respect des délais imposés à ce dernier au niveau de l'acte d'engagement.

Les missions confiées à la Maîtrise d'œuvre sont :

- Missions de base loi Mop
- Missions EXE/ Synt et établissement DQE. Ces missions ont un triple objectif :
Lancer une consultation avec un véritable planning d'exécution définissant le délai de chaque lot et indiquant, à minima, les équipes à mettre en place pour le respect des délais.
Maîtriser les détails du projet permettant d'écarter tous les travaux supplémentaires.
Permettre une meilleure analyse des offres en s'appuyant sur le DQE.
- Mission OPC

L'Amo désigné, aura à sa charge les consultations des concessionnaires pour les divers fluides nécessaires au bon fonctionnement de la résidence.

En parallèle l'AMO lancera les consultations pour la désignation d'un bureau de contrôle, le coordonnateur SPS ainsi que celle du PEMD et du diagnostic amiante et les consultations de géotechniques nécessaires au projet.

Dans le cas de recours sur le permis de construire l'AMO mettra en œuvre ses compétences juridiques pour accompagner le MO et Moe.

PHASE 6- Tranche optionnelle 2 - Travaux (Durée 14 mois)

Envoi aux entreprise retenues des OS de démarrage avec une date de démarrage des travaux une semaine après la notification du marché.

Suivi des différentes phases de travaux en apportant un soin particulier au respect du CCTP, du budget et du délai de l'opération. Des points réguliers seront organisés avec la maîtrise d'ouvrage.

Contrôle des situations des travaux

Participation aux opérations de pré réception des ouvrages en veillant à la levée des réserves dans l'objectif d'une réception sans réserve.

Suivi des EXE et des DGD

Le bâtiment doit être livré au CROUS au plus tard en juillet 2028.